

FACE À L'INJUSTICE, FAUT-IL RECOURIR À LA VIOLENCE ?



anonyme -
Jujitsufragette

éditions
philo
en grève

cours
sauvage
n°2

EN GUISE D'INTRODUCTION

En mars 2023, le gouvernement d'Élisabeth Borne se passe de l'aval de l'Assemblée pour faire adopter sa proposition de loi concernant le système des retraites français. Cela renforce le caractère injuste de la réforme pour **beaucoup de Français** qui, en fonction de leurs différentes sensibilités et en utilisant les moyens qui sont à leur portée, **s'insurgent, se mettent en grève ou soutiennent une motion de censure par laquelle ils espèrent empêcher le gouvernement de faire passer la loi.**

Mais si la réforme des retraites est perçue par l'opinion comme injuste, car contraire à certains principes supérieurs (comme l'importance de la redistribution des richesses ou la nécessité du dialogue social) elle n'en reste pas moins juste au sens de conforme au droit français : c'est dans le strict respect des lois et de la Constitution que la réforme Borne a été adoptée. **Ce qui est légal apparaît donc comme distinct de ce qui est légitime** et, face à l'obstination d'un gouvernement à faire passer une loi apparaissant à beaucoup comme injuste, Laurent Berger, qui n'est pourtant pas connu pour sa radicalité, formule tout le monde pense tout bas : **“la tentation de la violence est là”** (19 mars, *C Politique*).

On peut donc se demander si, pour réduire l'injustice, nous devons nous en tenir à la légalité. Faut-il s'arrêter à ce qu'ont décidé nos institutions ? Au contraire ne devons-nous pas considérer ces institutions comme des organes politiques dont nous faisons partie et qu'il est possible de bousculer quand elles deviennent injustes ? Cette question est d'autant plus légitime qu'il est possible de recourir à une forme de violence tout en respectant la légalité. En effet, la violence peut se définir comme l'emploi de la force pour imposer sa volonté. Or, **qui dit force ne dit pas nécessairement contrainte physique, il existe des violences symboliques comme les insultes qui portent atteintes aux personnes d'une façon tout aussi forte que les coups.** Entre l'utilisation du 49.3 et la grève de l'énergie de quel côté est le “passage en force” ? Qui violente le peuple par des pratiques à la limite de la légalité ? Entre un gouvernement qui outrepassse ses pouvoirs en avançant sans les députés et des manifestations qui débordent, de quel côté est la légitimité ?

Il n'est pas seulement question ici de définir un idéal héroïque, mais de comprendre comment agir concrètement. Personne ne souhaite vivre dans une situation d'injustice. Si la violence possède une efficacité pour la combattre, devient-elle un moyen privilégié ?

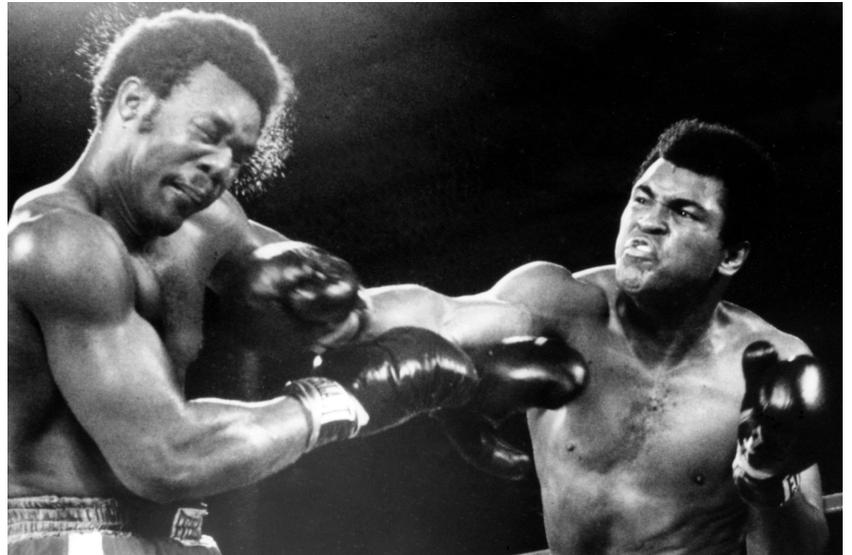
Nous sommes professeures de philosophie en grève, mais nous aimons travailler, particulièrement avec nos élèves. Nous propageons donc cette brochure afin continuer nos cours en sauvage pour les terminales et les autres ! Quatre notions du programme de terminale générale sont abordées : la justice, l'État, le devoir, la liberté. Également un thème du programme de H.L.P. terminale: “histoire et violence”.

Rendez-vous à la prochaine manif pour avoir les réponses !

PHOTOLANGAGE

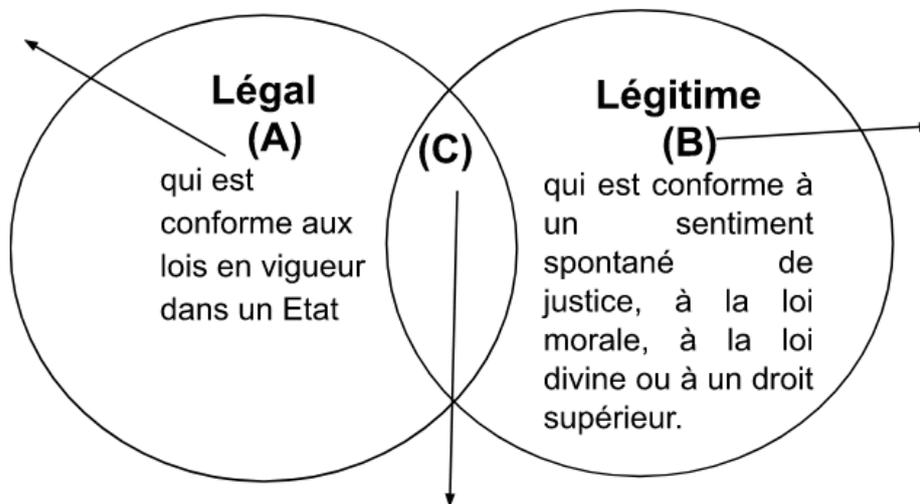
Parmi les images suivantes :

- Choisissez celle qui représente le mieux la violence. Décrivez-la. Justifiez.
- Choisissez celle qui représente le moins la violence. Décrivez-la. Justifiez.



EXERCICES DE DISTINCTION CONCEPTUELLE

1) Exo 1 : utiliser le repère au programme légal/légitime



- Donnez un exemple de pratique qui est selon vous *légale, mais non légitime*, et justifiez.
- Donnez un exemple de pratique qui est selon vous *légitime bien qu'illégal*, et justifiez.
- Donnez un exemple de pratique qui est selon vous *légale et légitime*, et justifiez.
- Donnez un exemple de pratique qui est selon vous *illégal et illégitime*, et justifiez.

Réponses en ligne:



2) *Exo 2 : définir la violence*

Reliez chaque terme à sa définition :

<i>Synonymes</i>	<i>Définitions</i>
La violence	Pouvoir de s'imposer à autrui pour se faire obéir, reconnu comme légitime.
la force (<i>"vis" en latin = force, vigueur, puissance</i>)	Tendance d'un individu qui s'actualise dans des conduites qui visent à nuire à autrui, l'attaquer voire le détruire.
l'agressivité	Emploi délibéré d'une force excessive à l'encontre d'une personne, de façon directe ou indirecte.
l'autorité	Capacité d'exercer une contrainte physique ou morale sur la volonté d'autrui ou la nature.

3) *Exo 3 : identifier différents types de violence*

La violence prend différentes formes. Regrouper ces exemples puis caractériser par un adjectif le type de violence correspondant au groupe d'exemples :

1. Un meurtre
2. Le chantage affectif
3. Ne pas être payé pour un travail
4. Une insulte
5. La Terreur d'État
6. Le harcèlement téléphonique
7. Le viol
8. La diffamation
9. Un coup de matraque par la police
10. Une humiliation
11. Un attentat
12. Le mépris
13. Une fessée
14. Les discriminations raciales
15. Vivre dans la misère
16. Le vol
17. Les inégalités des chances

Violence	Violence	Violence	Violence	Violence

KANT - L'ILLÉGITIMITÉ DES RÉBELLIONS EN RÉPUBLIQUE

A l'origine de l'État est un contrat entre les citoyens qui ont besoin d'une force tierce pour survivre. Pour faire respecter ce contrat, L'État a besoin de force. Mais le peuple peut-il avoir un droit de résistance face à l'État ?

Toute opposition au pouvoir législatif suprême, toute révolte destinée à traduire en actes le mécontentement des sujets, tout soulèvement qui éclate en rébellion est, dans une république, le crime le plus grave et le plus condamnable, car il en ruine le fondement même. Et cette interdiction est *inconditionnelle*, au point que quand bien même ce pouvoir ou son agent, le chef de l'État, ont violé jusqu'au contrat originnaire et se sont par-là destitués, aux yeux du sujet, de leur droit à être législateurs, puisqu'ils ont donné licence au gouvernement de procéder de manière tout à fait violente (tyrannique), il n'en demeure pas moins qu' **il n'est absolument pas permis au sujet de résister en opposant la violence à la violence**. En voici la raison : c'est que dans une constitution civile déjà existante le peuple n'a plus le droit de continuer à statuer sur la façon dont cette constitution doit être gouvernée. Car, supposé qu'il en ait le droit, et justement le droit de s'opposer à la décision du chef réel de l'État, qui doit décider de quel côté est ce droit ? Ce ne peut être aucun des deux, car il serait juge dans sa propre cause. **Il faudrait donc qu'il y eût un chef au-dessus du chef pour trancher entre ce dernier et le peuple**, ce qui se contredit. – Il ne se peut faire non plus qu'intervienne en ce cas un droit de nécessité, qui d'ailleurs au titre de droit prétendu de faire *infraction au droit* dans l'extrême détresse (physique) est un non-sens, ni qu'il fournisse la clé qui permettrait de lever la barrière limitant le pouvoir du peuple. Car le chef de l'État peut tout aussi bien, pour justifier la dureté de son procédé à l'égard des sujets, arguer de leur insoumission que ces derniers peuvent justifier leur révolte en se plaignant de subir un traitement qu'ils n'ont pas mérité, et qui tranchera en ce cas ? Celui qui se trouve en possession de l'administration, et c'est précisément le chef de l'État, est seul à pouvoir le faire ; et il n'est par conséquent personne dans la république qui puisse avoir le droit de lui contester cette possession.

Emmanuel Kant, *Sur l'expression courante : Il se peut que cela soit juste en théorie, mais en pratique, cela ne vaut rien* (1793)

Comprendre...

- Pourquoi la violence de l'État est-elle légale et légitime?
- Pourquoi le peuple ne peut-il pas juger des décisions du chef d'État, une fois élu?
- Qui serait légitime pour juger les conflits en cas de contestation de l'État de la part du peuple?

Concrètement ?

Kant condamne l'exécution de Louis XVI en 1789, non parce que c'est un acte violent, mais parce que les révolutionnaires confondent force et droit.

Objection!

Un chef d'État qui ne respecte pas les lois de la République est-il encore légitime ?



”L’ordre social, quoique nécessaire, est essentiellement mauvais, quel qu’il soit. On ne peut reprocher à ceux qu’il écrase de le saper autant qu’ils peuvent”

Simone WEIL, *Oppression et Liberté*
(1955)

“Je m'oppose à la violence parce que lorsqu'elle semble produire le bien, le bien qui en résulte n'est que transitoire, tandis que le mal produit est permanent. La violence est toujours la violence, et la violence est un péché. Mais ce qui est inévitable n'est pas *considéré* comme un péché. Lorsqu'on a le choix entre la lâcheté et la violence, je crois que je conseillerais la violence. Mais je suis persuadé que la non-violence est infiniment supérieure à la violence, je crois le pardon beaucoup plus noble que le châtement.”

GANDHI, *Lettre à l'Asbram*
(1938)

FRANTZ FANON - *La contrainte à la violence*

Frantz Fanon est un psychiatre français d'origine martiniquaise, fortement impliqué dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie où il exerce dans les années 1960. Son essai a joué un rôle majeur dans les révolutions anticoloniales du monde entier au XXe siècle.

La décolonisation qui se propose de changer l'ordre du monde est, on le voit, un programme de désordre absolu. Mais elle ne peut être le résultat d'une opération magique, d'une secousse naturelle ou d'une entente à l'amiable. La décolonisation, on le sait, est un processus historique : c'est-à-dire qu'elle ne peut être comprise, qu'elle ne trouve son intelligibilité ne devient translucide à elle-même que dans l'exacte mesure où l'on discerne le mouvement historicisant qui lui donne forme et contenu. La décolonisation est la rencontre de deux forces congénitalement antagonistes qui tirent précisément leur originalité de cette sorte de substantialisation que secrète et qu'alimente la situation coloniale. Leur première confrontation s'est déroulée sous le signe de la violence et leur cohabitation - plus précisément l'exploitation du colonisé par le colon - s'est poursuivie à grand renfort de baïonnettes et de canons. (...) Dans la décolonisation, il y a donc exigence d'une remise en question intégrale de la situation coloniale. Sa définition peut, si on veut la décrire avec précision, tenir dans la phrase bien connue: « Les derniers seront les premiers. » La décolonisation est la vérification de cette phrase. C'est pourquoi sur le plan de la description, toute décolonisation est une réussite. Présentée dans sa nudité, **la décolonisation laisse deviner à travers tous ses pores, des boulets rouges, des couteaux sanglants.** Car si les derniers doivent être les premiers, ce ne peut être qu'à la suite d'un affrontement décisif et meurtrier des deux protagonistes. Cette volonté affirmée de faire remonter les derniers en tête de file, de les faire grimper à une cadence (trop rapide, disent certains) les fameux échelons qui définissent une société organisée, ne peut triompher que si on jette dans la balance tous les moyens, y compris, bien sûr, la violence. On ne désorganise pas une société aussi primitive soit-elle, avec un tel programme si l'on n'est pas décidé dès le début, c'est-à-dire dès la formulation même de ce programme, à briser tous les obstacles qu'on rencontrera sur sa route. Le colonisé qui décide de réaliser ce programme, de s'en faire le moteur, est préparé de tout temps à la violence. **Dès sa naissance il est clair pour lui que ce monde rétréci, semé d'interdictions, ne peut être remis en question que par la violence absolue.**

Les damnés de la Terre, Frantz Fanon (1961)

Comprendre...

- Pourquoi la non-violence est impossible selon Fanon?
- Pourquoi la violence est nécessaire selon Fanon?
- La violence est-elle légitime selon Fanon?

Concrètement ?

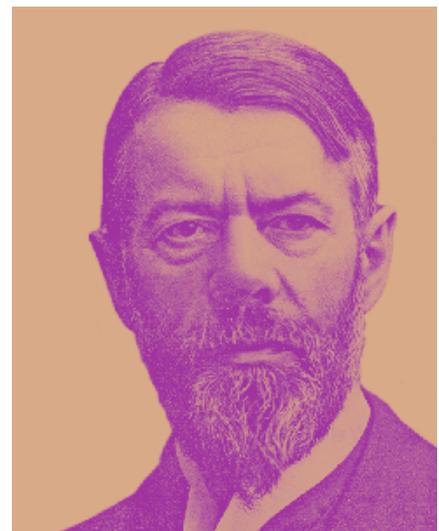
La série documentaire *Décolonisations. Le monde est à nous !* en trois volets sur Arte analyse le rôle de la violence dans le processus de décolonisation.

Objection!

Ce que dit Fanon de la colonisation est-il transposable à toute autre situation politique d'injustice?

“L’État est cette communauté humaine qui, à l’intérieur d’un territoire déterminé (....), revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime.”

Max WEBER, *Le Savant et le Politique* (1919)



DORLIN - L'autodéfense des dominé.es

Des résistances esclaves à l'insurrection du ghetto de Varsovie, des Black Panthers aux patrouilles queer, Dorlin retrace une généalogie de l'autodéfense politique. Sous l'histoire officielle de la légitime défense affleurent des « éthiques martiales de soi », pratiques ensevelies où le fait de se défendre en attaquant apparaît comme la condition de possibilité de sa survie comme de son devenir politique.

On pourrait à partir de là essayer de cerner un certain dispositif de pouvoir, ce que j'appellerai « dispositif défensif ». Comment procède-t-il ? En ciblant ce qui relève d'une force, d'un élan, d'un mouvement polarisé à se défendre, balisant pour certain.e.s sa trajectoire, favorisant son déploiement par un cadre qui le légitime, ou bien, au contraire, pour d'autres, empêchant son effectuation, sa possibilité même, rendant cet élan inhabile, hésitant ou dangereux, menaçant, pour autrui comme pour soi-même.

Ce dispositif défensif à double tranchant trace une ligne de démarcation entre, d'un côté, des sujets dignes de se défendre et d'être défendus, et, de l'autre, des corps acculés à des tactiques défensives. À ces corps vulnérables et violentables n'échoient plus que des subjectivités à mains nues. Tenues en respect dans et par la violence, celles-ci ne vivent ou ne survivent qu'en tant qu'elles parviennent à se doter de tactiques défensives. Ces pratiques subalternes forment ce que j'appelle l'autodéfense proprement dite, par contraste avec le concept juridique de légitime défense. **À la différence de cette dernière, l'autodéfense n'a, paradoxalement, pas de sujet – je veux dire que le sujet qu'elle défend ne préexiste pas à ce mouvement qui résiste à la violence dont il est devenu la cible.** Entendue en ce sens, l'autodéfense relève de ce que je propose d'appeler des « éthiques martiales de soi ».

Elsa Dorlin, *Se défendre - Une philosophie de la violence* (2017)

Comprendre...

Remplissez le tableau pour comprendre la distinction établie par Dorlin

	<i>Légitime défense</i>	<i>Autodéfense</i>
<i>Définition</i>		
<i>Agents</i>		
<i>Exemple</i>		

Concrètement ?

Dès 1866, les Anglaises déposent au Parlement une pétition pour le droit de vote des femmes. Après l'échec de justesse du Suffrage Bill de 1897, leurs mouvements s'unissent dans la National Union of Women Suffrage Societies de Millicent Fawcett. Ne croyant plus aux manifestations pacifiques, Emmeline Pankhurst fonde en 1903 la très radicale Women's Social and Political Union pour s'orienter vers des actions spectaculaires et violentes entre 1906 et 1914. Objets d'une répression sévère de la part du gouvernement, suffragistes et suffragettes n'obtiendront gain de cause qu'avec l'adoption du suffrage universel en 1928.

Objection !

La légitimité de l'autodéfense n'est-elle pas subjective?

“La violence est l'accoucheuse de toute vieille société grosse d'une société nouvelle. Elle est elle-même une potentialité économique.”

Karl MARX, *Le Capital*, I, 24, 6



Pour donner à la caisse de grève des personnels de l'éducation de l'Isère, scannez ce QR code ou allez à cette adresse:

<https://www.caisse-solidarite-educ38.org/>

THOREAU - La désobéissance civile

Thoreau vit dans l'État du Massachussets aux Etats-Unis. Révolté contre l'esclavage des Noirs, il décide de ne plus payer ses impôts pendant six ans pour ne pas soutenir l'État esclavagiste en guerre au Mexique. Emprisonné, sa tante paiera sa caution pour l'aider à sortir, ce qui le rend furieux. Il écrit ce manifeste pour revendiquer son acte.

Des lois injustes existent : nous satisferons-nous de leur obéir ou tâcherons-nous de les amender, de leur obéir jusqu'à ce que nous y ayons réussi, ou les transgresserons-nous sur-le-champ? **Les hommes, sous un gouvernement comme le nôtre, estiment en général qu'ils doivent attendre d'avoir persuadé la majorité de les altérer.** Ils pensent que s'ils résistaient, le remède serait pire que le mal. [...] Quant à adopter les pratiques prévues par l'État pour remédier au mal, je ne les connais pas. Elles réclament trop de temps et la vie d'un homme n'y suffit pas. J'ai d'autres sujets d'intérêt. Je suis venu dans ce monde, non pas d'abord pour en faire un lieu de vie agréable, mais pour y vivre, qu'il soit bon ou mauvais. Un homme ne saurait tout faire, seulement quelque chose et ce n'est pas parce qu'il ne peut tout faire qu'il doit faire quelque chose d'injuste. Je n'hésite pas à le dire : ceux qui se disent abolitionnistes devraient, sur le champ, retirer tout de bon leur appui, tant dans leur personne que dans leurs biens, au gouvernement du Massachussets, et cela sans attendre de constituer la majorité d'une voix, pour permettre à la justice de triompher grâce à eux. [...] Une minorité est impuissante tant qu'elle se conforme à la majorité ; ce n'est du reste plus une minorité ; mais elle devient irrésistible quand elle la bloque de tout son poids. Si l'alternative était de mettre tous les justes en prison ou renoncer à la guerre et à l'esclavage, l'État ne balancerait pas dans son choix. **Si un millier d'hommes refusaient de payer leurs impôts cette année, ce ne serait pas une mesure violente et sanguinaire, comme le fait de les payer et permettre à l'État de commettre la violence et de verser le sang innocent.** Telle est, en fait, la définition d'une révolution paisible, si semblable chose est possible. Si percepteur, ou tout autre fonctionnaire, me demande : « Mais que voulez-vous que je fasse ? », ma réponse est : « Si vous voulez vraiment faire quelque chose, démissionnez. » Une fois que le sujet a refusé son allégeance et que le fonctionnaire a démissionné, la révolution est accomplie.

Henry David Thoreau, *La Désobéissance civile* (1849)

Comprendre...

- Selon la majorité des êtres humains, que faut-il faire face à une loi injuste?
- Pourquoi faut-il désobéir à une loi injuste selon Thoreau ?
- Une minorité est-elle impuissante selon Thoreau? Pourquoi?
- Comment peut-on qualifier la désobéissance proposée par Thoreau?

Objection!

- La désobéissance peut-elle rester pacifique si elle recherche l'efficacité?
- Parce qu'illégal, la désobéissance ne sera-t-elle pas toujours considérée comme illégitime?
- La légitimité de la désobéissance n'est-elle pas subjective?

Socrate : L'injustice dans tous les cas est pour celui qui la commet un mal et une honte ? L'affirmons-nous oui ou non ?

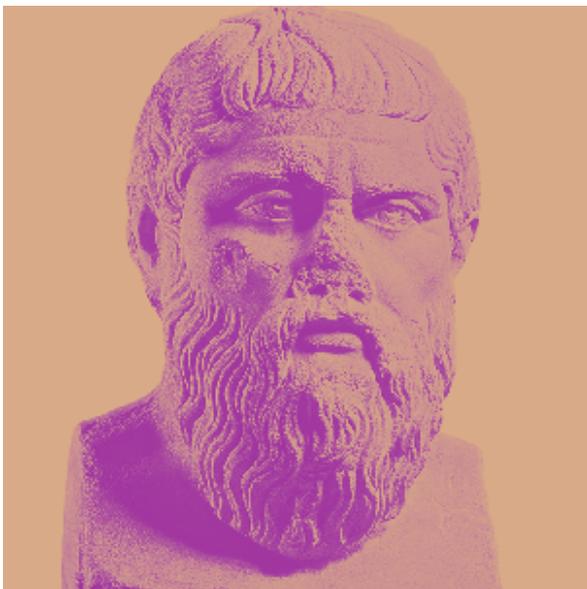
Criton : Nous l'affirmons.

Socrate : On ne doit donc jamais commettre l'injustice ?

Criton : Non assurément.

Socrate : On ne doit donc pas non plus répondre à l'injustice par l'injustice, puisqu'il n'est jamais permis d'être injuste."

Platon, *Criton* (-399 av. J.-C.)



STIRNER - L'anarchisme individualiste

Max Stirner critique l'attitude de Socrate. Personne ne peut imposer à autrui une décision ou un loi injuste, car la liberté est ce qui compte le plus pour chaque être humain.

Socrate est condamné à mort en -399 avant J.-C. par le tribunal des citoyens d'Athènes pour corruption de la jeunesse et impiété. Lors de son procès, il nie cette accusation et va jusqu'à provoquer les juges en disant qu'il devrait obtenir le Prytanée - récompense donnée en Grèce antique aux athlètes qui ont gagné les jeux Olympiques - étant donné tout ce qu'il a fait pour Athènes. Alors qu'il est emprisonné en attendant de boire la ciguë, son riche ami Criton lui propose de l'aider à s'enfuir pour éviter la mort. Mais Socrate refuse et préfère obéir aux lois même si leur application a été injuste.

Combien n'a-t-on pas vanté chez Socrate le scrupule de probité qui lui fit repousser le conseil de s'enfuir de son cachot ! Ce fut de sa part une pure folie de donner aux Athéniens le droit de le condamner. Aussi n'a-t-il été traité que comme il le méritait ; pourquoi se laissa-t-il entraîner par les Athéniens à engager la lutte sur le terrain où ils s'étaient placés ? Pourquoi ne pas rompre avec eux ? S'il avait su, s'il avait pu savoir ce qu'il était, il n'eût reconnu à de tels juges aucune autorité, aucun droit. S'il fut faible, ce fut précisément en ne fuyant pas, en gardant cette illusion qu'il avait encore quelque chose de commun avec les Athéniens, et en s'imaginant n'être qu'un membre, un simple membre de ce peuple. Il était bien plutôt ce peuple même en personne, et seul il pouvait être son juge. Il n'y avait point de juge au-dessus de lui : n'avait-il pas d'ailleurs prononcé la sentence ? Il s'était, lui, jugé digne du Prytanée. Il aurait dû s'en tenir là, et n'ayant prononcé contre lui aucune sentence de mort, il aurait dû mépriser celle des Athéniens et s'enfuir. Mais il se subordonna, et accepta le Peuple pour juge: il se sentait petit devant la majesté du Peuple. **S'incliner comme devant un "droit" devant la force qu'il n'aurait dû reconnaître qu'en y succombant, c'était se trahir soi-même, et c'était de la vertu.** (...) Socrate aurait dû savoir que les Athéniens n'étaient que ses ennemis et que lui seul était son juge. L'illusion d'une « justice », d'une « légalité », etc., devait se dissiper devant cette considération que toute relation est un rapport de force, une lutte de puissance à puissance.

Max STIRNER : *L'Unique et sa propriété* (1844)

Comprendre...

- Pourquoi Socrate n'aurait pas dû accepter la sentence du tribunal selon Stirner?
- Pourquoi les tribunaux ne sont pas justes selon Stirner?
- L'Etat peut-il rendre justice selon Stirner?

Objection!

- N'avons-nous pas besoin de lois communes bien qu'imparfaites pour vivre ensemble sans conflit?
- Un tiers n'est-il pas utile pour juger le juste et l'injuste?

Gratuit pour les lycéens et lycéennes - Prix libre pour les autres

